



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 14 avril 2022 à 20 heures 00 minutes
à la mairie

Présents : M. Charlie BOUGE, M. Jean-Louis BOURRIAUX, Mme Anne-Sophie DITSCH, M. Franck DUDOGNON, Mme Maryvonne FOUSSIER, M. Matthieu GUYON, Mme Christiane LAURIER, M. Romain LE GUERN, M. Stéphane LÉGER, Mme Marie-Josée RICHARD.

Procuration(s) : M. Fabrice MARCHAND donne pouvoir à Mme Anne-Sophie DITSCH.

Excusé(s) : M. Fabrice MARCHAND, M. Jacky MARCHAND, Mme Murielle MESPLE, M. Sébastien MESUREUR.

Secrétaire de séance : Mme Christiane LAURIER.

Président de séance : M. Jean-Louis BOURRIAUX.

Approbation à l'unanimité et signature du procès-verbal de séance du 25 mars 2022.

2022-039 VOTE DU TAUX D'IMPOSITION POUR 2022

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOURRIAUX, Maire, après en avoir délibéré, à 10 voix pour, 1 voix contre, vote et arrête comme suit les taux d'imposition 2022 :

TAXES	BASES PREVISIONNELLES POUR 2022	TAUX	PRODUITS
Foncier bâti	373 800,00 €	28,18 %	105 337,00 €
Foncier non bâti	103 300,00 €	24,93 %	25 753,00 €
TOTAL			131 090,00 €

2022-040 VOTE DU BUDGET 2022 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOURRIAUX, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 de la commune :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu :	119 675,83	98 175,83	755 867,25	755 867,25
Reste à réaliser :		21 500,00		
TOTAL DU BUDGET	119 675,83	119 675,83	755 867,25	755 867,25

2022-041 VOTE DU BUDGET 2022 DE L'EAMS

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOURRIAUX, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 de l'EAMS :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu :	167 782,53	83 333,63	744 620,69	744 620,69
Reste à réaliser :		84 449,00		
TOTAL DU BUDGET	167 782,53	167 782,53	744 620,69	744 620,69

2022-042 VOTE DU BUDGET 2022 DU LOTISSEMENT COMMUNAL LE HAMEAU DES BUIS SAINT-SECONDIN

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOURRIAUX, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 du lotissement

communal le hameau des Buis Saint-Secondin :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu :	290 079,56	290 079,56	302 503,27	302 503,27
Reste à réaliser :				
TOTAL DU BUDGET	290 079,56	290 079,56	302 503,27	302 503,27

2022-043 PRESTATION DE SERVICE DE TRANSPORT AUX RESIDENTS DE L'EAPA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 1 abstention, décide de fixer à 15 € / personne / transport, la prestation de transport vers les services administratifs et commerciaux de Gençay (banques, commerces, pharmacies, mairie, etc...), aux locataires de la résidence Les Gais Logis.

2022-044 DEMANDE DE SUBVENTION ACTIV'3 ET PLAN DE FINANCEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- demande l'octroi de la subvention ACTIV'3 d'un montant de 15 662,23 €, au titre de l'exercice 2022, auprès du Département de la Vienne, pour les travaux et achats tels que présentés ci-dessous,

TRAVAUX	ENTREPRISES	MONTANT	
		H.T.	T.T.C.
Bâtiments communaux	SARL COLIN ET FILS	925,63 €	1 110,76 €
	SARL COLIN ET FILS	5 142,43 €	6 170,91 €
	CHARRAUD SARL	1 215,02 €	1 458,02 €
	TOTAL	7 283,08 €	8 739,69 €
Cimetière	BARRE FILS SAS	1 952,71 €	2 343,25 €
	SIBS BRION ST SECONDIN (TVA non applicable)	4 244,00 €	4 244,00 €
	MTX DESTOCK	400,00 €	480,00 €
	FRADE	715,00 €	858,00 €
	TOTAL	7 311,71 €	7 925,25 €
Matériels et mobiliers	SCHILLER France SAS	1 459,92 €	1 751,90 €
	EURL BL ENERGIES	531,00 €	637,20 €
	DISCOUNT COLLECTIVITES	2 992,08 €	3 590,50 €
	TOTAL	4 983,00 €	5 979,60 €
TOTAL GENERAL		19 577,79 €	22 644,54 €

- approuve le plan de financement ci-dessous, les crédits étant prévus au budget 2022 de la Mairie :

ACTIV'3	80 % du coût H.T.	15 662,23 €
Autofinancement	Dont TVA	6 982,31 €

2022-045 SUBVENTION A LA FEDERATION NATIONALE DE LA PROTECTION CIVILE POUR L'UKRAINE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 550 € à la Fédération Nationale de la Protection Civile, au profit de l'Ukraine,

2022-046 EAMS – TRAVAUX DE PEINTURE AU FOYER LOGEMENTS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Franck DUDOGNON et ne prend pas part à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les devis de l'entreprise BOURRIAUX BENOIT, d'un montant de 1 998,48 € T.T.C. pour la peinture du bureau de la responsable et de l'infirmerie, et de 10 147,74 € T.T.C. pour les communs, propositions les mieux disantes sur les quatre reçus.

RETOUR COMMISSIONS

Madame Marie-Josée RICHARD informe l'assemblée de sa participation à une réunion sur le dispositif de subvention LEADER sur les fonds européens, et relate les démarches réalisées par la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou et la Communauté de Communes de Vienne et Gartempe sur le nouveau fonctionnement du G.A.L., avec la mise en place d'ateliers, afin de proposer les prochains projets qui seront soumis au vote des assemblées intercommunales.

Monsieur le Maire relate la réunion de la commission des bâtiments relative à la proposition de choix des entreprises pour réalisation des travaux de peinture au foyer logement.

Monsieur Franck DUDOGNON développe le projet émanant de la commission des bâtiments, quant aux travaux et aménagements à réaliser sur le site du poney club communal. Madame Marie-Josée RICHARD précise qu'il faut attendre la réponse officielle du Tribunal dans le litige qui oppose la commune à l'Association l'Equipage des Cimes avant de faire quoi que ce soit.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire :

- indique que la modification n° 1 du P.L.U.i a été validée en conseil communautaire du 05 avril 2022, celle-ci comprenant les ajustements pour notre commune,
- présente la liste des conventions d'objectifs établit par la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, attribuant des subventions à des associations et des entreprises pour 2022,
- indique que le conseil communautaire de la C.C.C.P. a voté ses budgets pour l'exercice 2022,
- demande qu'une ou deux personnes du conseil municipal prennent en charge la gestion des dossiers de maintenance en vue d'un meilleur suivi des contrats,
- donne la liste des matériels et équipements à acquérir afin d'obtenir un classement des chalets aux Gîtes de France,
- informe qu'il a déjà recruté les deux maîtres-nageurs pour cet été, ainsi que deux des quatre contractuels nécessaires au bon fonctionnement des services d'hébergement pour la saison estivale,
- fait part de la visite de la commission de sécurité dans les locaux de la salle polyvalente et de la mairie, et précise que les batteries des blocs de sécurité des issues de secours ont toutes été changées avant celle-ci,
- présente son étude estimative du coût d'achat des copeaux pour la chaufferie, en comparant la livraison aux ateliers techniques et directement dans le silo,
- indique que la boulangerie va fermer, la locataire donnant son congé à la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, son propriétaire, mais que déjà deux personnes sont intéressées pour reprendre l'activité, dont une dès le 02 mai prochain.
- présente la demande d'installation d'un chapiteau pour représentation d'un guignol et propose de l'installer sur le parking du plan d'eau, le conseil municipal donne son accord.

Madame Christiane LAURIER présente la demande de panneaux directionnels de la part de deux entreprises, en vue de faciliter leur accès. Le conseil municipal accepte cet achat, et propose également d'installer une signalisation pour le salon de coiffure et la boulangerie/snack.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour la séance est levée à 22 h
Prochain Conseil Municipal : 19 mai 2022

Fait à SAINT-SECONDIN, le 20 avril 2022
Le Maire,
Jean-Louis BOURRIAUX

